



Etude de zone du sud
grenoblois
Réunion publique
17 juin 2019

Ordre du jour

0. Accueil des participants (M. FERRARI Président Grenoble Alpes Métropole)
1. Rappel du contexte (DREAL et APORA - 10 mn)
2. Présentation des résultats de la phase 2 pour l'AIR (ATMO Auvergne-Rhône-Alpes, 20 mn)
Questions/réponses – Echanges avec la salle
3. Présentation des résultats de la phase 2 pour les autres milieux (ARTELIA, 40 mn)
Questions/réponses – Echanges avec la salle
4. Suites à donner – lancement de la phase 3 (DREAL, ARS, 15 mn)
Questions/réponses – Echanges avec la salle
5. Echanges avec la salle et avec les partenaires APORA – FRAPNA – collectivités – industriels...

Accueil des participants (Mairie de Le Pont de Claix) M. FERRARI Président de Grenoble Alpes Métropole

1-

Rappel du contexte (DREAL et APORA)

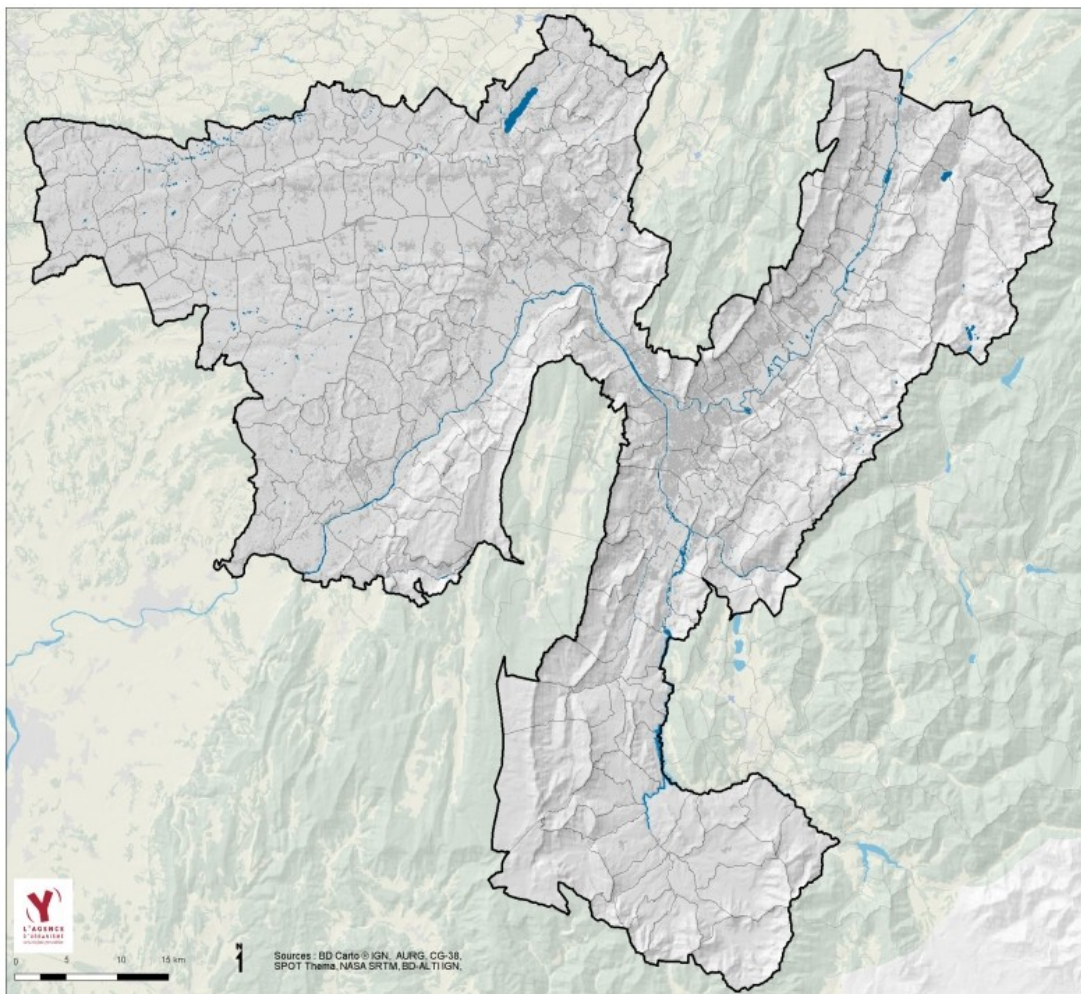
Qu'est-ce qu'une étude de zone ?

- Une démarche nationale
- Une des actions du **Plan Régional Santé Environnement (PRSE) 2** :
 - approuvé par préfet de région le 18 octobre 2011 suite aux travaux en ateliers thématiques associant près de 150 acteurs de la santé-environnement en région
 - feuille de route en région sur santé/environnement
 - s'intéresse aux impacts sur la santé liés aux conditions de vie (habitat, travail, etc) et aux contaminations des milieux (eau, air, sol, ...)
 - Parmi les objectifs du PRSE2 : Identifier et gérer les zones géographiques pour lesquelles on pourrait observer ou suspecter une surexposition à des substances dangereuses => études de zones
- Une démarche intégrée aux travaux du SPPPY dans le département de l'Isère

Qu'est-ce que le SPPPY ?

- Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des risques dans la région grenobloise
- Instance d'échanges, d'information, de réflexion et de concertation sur l'environnement et les risques, de type SPPPI – Permet d'assurer un dialogue permanent entre les différentes parties prenantes
- Capacité à développer des actions concertées sur le principe du volontariat
- Principe de collégialité avec les 5 catégories « grenelliennes » :
 - Élus et collectivités territoriales
 - Acteurs économiques
 - Associations (riverains, consommateurs, protection nature) et experts
 - Représentants des salariés
 - Etat et administrations

Le territoire de compétence



- Périmètre du SCOT de la région urbaine de Grenoble
- Périmètre « informel »
- Possibilité d'actions sur un territoire plus restreint, ou plus large
- Actions communes avec le SPIRAL (SPPPI de l'agglomération lyonnaise)
- Peut s'intéresser à des activités et problématiques autres que celles liées à l'industrie

Le SPPPY dans les grandes lignes

- Création officielle : arrêté préfectoral du 29 juillet 2011
- Co-présidence Préfet / Michel Issindou, Député de l'Isère
- Commission plénière (53 membres issus des 5 collèges)
- Secrétariat et animation portés par la DREAL
- 5 commissions thématiques :
 - Risques majeurs
 - Air, énergie, climat
 - **Environnement-Santé**
 - Aménagement du territoire et économie durables
 - Qualité des milieux et biodiversité
- Animation : Corinne THIEVENT, Unité départementale de l'Isère la DREAL
- <http://www.spppy.org>

Qu'est-ce qu'une étude de zone ?

- Une « **étude de zone** » est une étude permettant d'évaluer l'**impact cumulé** des émissions d'un ensemble d'activités sur l'environnement et la population d'une **zone géographique**
- Elle permet d'identifier les **enjeux** dans le cadre d'une large concertation
- Elle n'est **pas une étude épidémiologique** (l'épidémiologie comparant la fréquence d'une maladie au sein d'un groupe de personnes exposées à un agent suspect à celle d'un groupe de personnes non exposées)

Qu'est-ce qu'une étude de zone ?

- Un guide pour la conduite d'une étude de zone a été réalisé en 2011 par l'INERIS.
- C'est une démarche d'évaluation :
 - Des impacts des activités humaines sur l'état des milieux
 - Des risques ou des impacts sanitaires inhérents pour les populations
- C'est une démarche intégrée qui s'appuie sur des méthodes existantes d'Interprétation de l'État des Milieux de d'Evaluation des Risques Sanitaires.

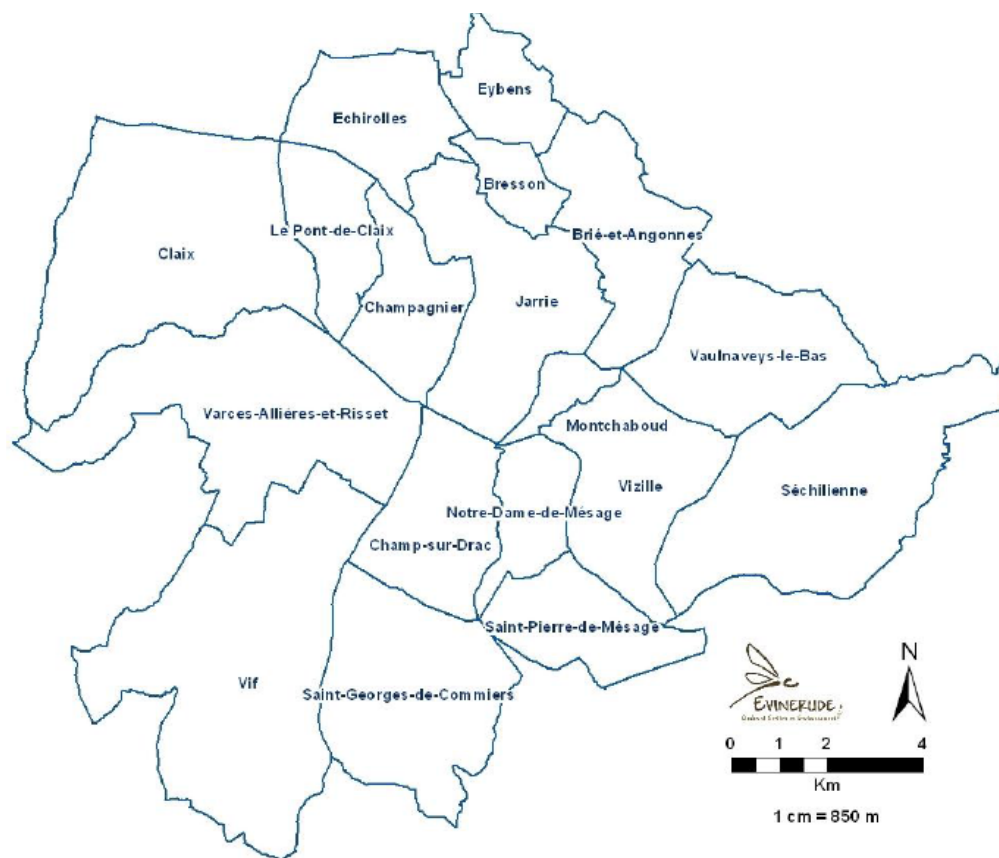


Réalisation de l'étude de zone

- Démarche longue en **3 phases** :
 - 1. état des lieux** des données et études existantes, et interprétation de ces données
 - 2. campagnes de mesures et analyses complémentaires** dans l'environnement pour compléter la connaissance de l'état des milieux
 - 3. interprétation de l'état des milieux** et proposition éventuelle de mesures de **suivi et/ou de gestion**
- 5 études de zone en France ; première étude de zone lancée en 2007 dans la région (Suivi Environnemental Global du Pays Roussillonnais)

L'étude de zone du sud grenoblois

- Lancée le 10 janvier 2013
- Périmètre : 18 communes
- Population : environ 100 000 habitants



L'étude de zone du sud grenoblois

La gouvernance :

COFIL : animation par la DREAL et la FRAPNA (pour la 1ère phase) :

- **Elus/collectivités** : Conseil Régional, Conseil Départemental 38, Grenoble Alpes Métropole (ex. Communauté de communes du Sud Grenoblois)
- **Acteurs économiques** : APORA, UIC Rhône-Alpes, Syndicat intercommunal des eaux de la région grenobloise,
- **Associations/experts** : FRAPNA, Agence de l'Eau, BRGM, ATMO Auvergne-Rhône-Alpes, Commission locale de l'eau Drac-Romanche, INERIS
- **Etat/administration** : Préfecture Isère, DREAL, ARS
- **Salariés** : un membre de CHSCT

20 réunions du COFIL depuis le lancement de l'étude

La 1ère phase de l'étude de zone – Etat des lieux

- Appel d'offres lancé par la FRAPNA, porteur du projet en liaison avec la DREAL
- Prestataire retenu : Antéa/Evinerude (parmi 3 offres reçues)
- Financement : Etat, Conseil Régional, Agence de l'Eau, La METRO (avec ex. Communauté de communes du sud grenoblois)
- Données fournies par les industriels
- Budget : 150 k€
- Remise du rapport de la phase 1 en juillet 2014

La 1ère phase de l'étude de zone – Schéma conceptuel

- Isabelle est ce que tu l'as facilement sous la main je le retrouve pas dans tous les documents...

La phase 2 de l'étude de zone

- Phase 2 : investigations complémentaires

- dans l'air ambiant :

- campagnes de mesures d'ATMO Auvergne-Rhône-Alpes (2015/2016 – réunion publique le 6 octobre 2016 – rapport final remis mi 2018)
 - Budget : 70 000 € - financement Etat

- dans les autres milieux :

- Campagnes de mesures ARTELIA (air sous dalle et sols et végétaux impactés par les retombées atmosphériques) : sept 2017/ mi 2019 – résultats finaux juin 2019.
 - Non réalisé car priorité 2 : végétaux arrosés par de l'eau de nappe ou superficielle

- Budget : 150 000 € - financement Etat

2- Présentation des résultats de la phase 2 dans l'Air ATMO Auvergne Rhône Alpes

2- Présentation des résultats de la phase 2 dans les sols et végétaux ARTELIA

4- Suites à donner – Lancement de la phase 3 (DREAL, ARS)

Lancement de la phase 3

- Cahier des charges à réaliser pour le lancement de la phase 3
Interprétation de l'État des Milieux
- Assistance à maîtrise d'ouvrage par l'APORA
- Budget à ce jour : 30 000 € Etat

Proposition pour la poursuite de la phase 3

- Programme de travail :
 - Réalisation du cahier des charges pour la phase 3 : Ete 2019
 - Consultation puis Choix d'un bureau d'études pour cette phase 3 : septembre / octobre 2019
 - Validation du choix du prestataire par le COPIL (novembre 2019)
 - Bilan de la phase 3 (mi 2020)

5- Questions/réponses/échanges avec la salle et les partenaires APORA, FRAPNA et collectivités

Merci de votre attention